

MAIRIE

18320 BEFFES



Téléphone 02 48 76 51 08
Télécopie 02 48 76 50 10
e-mail : mairie@beffes.fr
site : www.beffes.fr

Compte rendu de séance

Séance du 24 Septembre 2021

L'an 2021 et le 24 Septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, CRI sous la présidence de LE CAM Olivier, Maire.

Présents : M. LE CAM Olivier, Maire, Mmes : BARRIERE Christelle, BRIDIER Anne-Sophie, CHABIN Patricia, METENIER Martine, MM : DEBIENNE Frédéric, DESPIEGALAERE Thierry, GODARD Marc, PERRIN Jean, SERVOIS BERTRAND, SMITH Thierry, TARDIVON Guy.

Absent(s) ayant donné procuration : M. HERARD Claude à M. LE CAM Olivier

Absent(s) : Mme FERNANDES Virginie

Date de la convocation : 17/09/2021

Date d'affichage : 17/09/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. SERVOIS BERTRAND

SOMMAIRE

- Convention SAUR de prestation de service pour le matériel de protection incendie - n° 2021045
- Vente camion Mercedes - n° 2021046
- Subvention exceptionnelle association O.L.V.A - n° 2021047
- Décision modificative budget communal n° 01 régularisation opération 26 et chp 21 - n° 2021048
- Répartition du FPIC 2021 - n° 2021049
- Remboursement location bungalow BOUTON - n° 2021050
- Projet pédagogique "Ecole Numérique" - n° 2021051
- Tarifs locations Chabrolles - n° 2021052
- Avancement de grade adjoint administratif principal 2ème classe - n° 2021053

Convention SAUR de prestation de service pour le matériel de protection incendie

réf : 2021045

Les pompiers n'assurant le contrôle et l'entretien des bouches incendie, une convention a donc été demandée à la SAUR.

11 bornes sont à contrôler sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec la SAUR.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

Vente camion Mercedes

réf : 2021046

Un nouveau camion de marque NISSAN destiné aux services techniques de la commune a été commandé courant novembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc de vendre l'ancien camion de marque Mercedes, immatriculé BK 389 KM, dès réception du nouveau.

Le conseil Municipal autorise le Maire à le vendre au prix de l'expertise.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

Subvention exceptionnelle association O.L.V.A

réf : 2021047

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 100€ à l'association "Olympique Loire Val d'Aubois" pour les frais occasionnés pendant la fête des Coucous 2021.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

Décision modificative budget communal n° 01 régularisation opération 26 et chp 21

réf : 2021048

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la décision modificative suivante :

- Dépense investissement chp 21 cpt 2184 :	-	2 280 €
- Dépense investissement chp 21 cpt 2135 :	-	19 360.85 €
- Dépense investissement chp 21 cpt 2183 :	-	346.62 €
- Dépense investissement chp 21 cpt 21318 :	-	11 579.39 €
- Dépense investissement op 26 cpt 21311 :	+	2 280 €
- Dépense investissement op 26 cpt 2135 :	+	11 249.45 €
- Dépense investissement op 26 cpt 2183 :	+	346.62 €
- Dépense investissement op 26 cpt 2188 :	+	8 111.40 €
- Dépense investissement op 26 cpt 21318 :	+	10 255.80 €

– Dépense investissement op 26 cpt 2181 : + 1 323.59 €

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

Répartition du FPIC 2021

réf : 2021049

Après étude et explication du FPIC 2021 (Fond de Péréquation Intercommunal et Communal), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité de s'abstenir.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

Remboursement location bungalow BOUTON

réf : 2021050

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le remboursement de 2 bungalows loués par Madame BOUTON pour la nuit du samedi 4 avril 2020, pour un montant global de 123.08€.

Paiement encaissé par chèque sur la régie touristique n°200 le 05/03/2020 sur P1RZ A 716 457.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

Projet pédagogique "Ecole Numérique"

réf : 2021051

Dans le cadre du Plan de relance, un projet pédagogique dit "Ecole Numérique", consiste à équiper l'école d'un tableau numérique.

Le Conseil Municipal approuve la dépense de 3605 €. Qui bénéficiera d'une subvention au titre du Plan de Relance.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

Tarifs locations Chabrolles

réf : 2021052

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs des locations du site de Chabrolles à compter du 1^{er} novembre 2021 :

Halte Nautique	Bornes 1 à 12	pour 24h eau-élec	6.00 €
	Borne 13 (péniche)		15.00 €
Bungalows Tourisme & Plongée		du 01/04 au 30/09	du 01/10 au 31/03
	1 nuitée	60.00 €	45.00 €
	3 nuitées	135.00 €	135.00 €
	1 semaine (7 nuits)	250.00 €	250.00 €

	4 semaines (28 nuits)	750.00 €	750.00 €
	supplément animal	5.00 €	5.00 €
	option ménage	30.00 €	30.00 €
Camping <i>Gratuit -6ans</i>		<i>du 01/04 au 30/09</i>	<i>du 01/10 au 31/03</i>
	1 personne/nuit	6.00 €	6.00 €
	lavage (+dose lessive)	5.00 €	5.00 €
	supplément animal	5.00 €	5.00 €
	Du 01/10 au 31/03		
	emplacement caravane/nuit	8.00 € + 6.00€/pers	8.00 € + 6.00€/pers

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

Avancement de grade adjoint administratif principal 2ème classe

réf : 2021053

Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le maire propose à l'assemblée de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité

Cadre d'emplois	Grade d'avancement	Taux en %
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 13 - contre : 0 - abstentions : 0)

Questions diverses :

Démission conseiller municipal

Mr le Maire annonce la démission de Mr BAUDET Jacques de son poste de Conseiller Municipal, pour des raisons personnelles. Il fait part de son regret compte tenu de l'implication dont il a fait preuve au sein du Conseil Municipal et tient à l'en remercier chaleureusement.

Jean Perrin devient délégué de l'association "le Brochet" à sa place.

Modification des commissions

Suite à la démission de Mr BAUDET les commissions sont modifiées :

- Anne-Sophie BRIDIER intègre les commissions "Finances" et "Communication"

- Marc GODARD et Thierry SMITH intègrent la commission "Manifestation".

Accès école

L'attention du Conseil Municipal est attirée sur le stationnement de voitures de parents d'élèves sur le passage piéton lors de la dépose des enfants. Cela les empêche de l'emprunter pour rejoindre l'école. Un rappel sera effectué dans ce sens auprès des parents d'élèves.

Maisons fleuries

Suite à la tempête du 19 juin 2021, le concours communal des maisons fleuries a été annulé. Toutefois, les personnes qui s'étaient inscrites recevront un bon de 30€ à valoir chez Véronique au Poids de Fer.

11 Novembre 2021

La cérémonie débutera par le défilé habituel, départ place du 11 novembre. Un vin d'honneur sera offert à la grande salle des fêtes. Tous les élèves de l'école des Tilleuls sont invités à participer à la cérémonie.

Colis du personnel

Les colis du personnel communal seront distribués en Mairie le 15 décembre à 18h30.

Colis des anciens

La préparation du colis des anciens aura lieu le vendredi 17 décembre à 18h.
La distribution est programmée le samedi 18 décembre.

Vœux de la Municipalité

Les vœux de la Municipalité auront lieu vendredi 7 Janvier 2022 à la grande salle des fêtes.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 30/09/2021

Le Maire

Olivier LE CAM

